

Télémédecine : Le SNITEM et l'ANAP signent une convention de partenariat

Paris, le 25 octobre 2011 – Un an après la publication du décret sur la télémédecine, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) signent un accord de partenariat autour de cette pratique médicale.

Dans un contexte d'augmentation des pathologies chroniques, de la demande médicale, de baisse de la démographie médicale, du vieillissement de la population, la télémédecine apporte des solutions notamment en matière organisationnelle pour les professionnels de santé et les patients.

La mise en place de nouvelles organisations de santé basée sur l'utilisation de la télémédecine constitue un enjeu important pour le développement de la télémédecine dont les dispositifs médicaux communicants représentés par le SNITEM sont un vecteur essentiel. De son côté, l'ANAP souligne l'enjeu de la mise en place d'organisations performantes de prise en charge des patients. Par conséquent, les deux organisations ont souhaité mettre en place un partenariat dans le but de développer une coopération dans ce domaine.

La convention définit les axes de coopération suivants :

- Promouvoir le concept de télémédecine et en favoriser le déploiement ;
- Contribuer à l'évaluation des organisations et solutions mises en place ;
- Organiser et animer des échanges entre acteurs impliqués dans la mise en place des outils de la télémédecine ;
- Echanger de l'information et de l'expertise dans le domaine de la télémédecine ;
- Communiquer sur les événements organisés par l'une et l'autre des parties (journée télémédecine du SNITEM, etc.).

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère près de 240 entreprises, constituant un tissu industriel dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.
www.snitem.fr

A propos de l'ANAP

(Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

Créée par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'ANAP a pour mission d'accompagner, aux côtés des Agences Régionales de Santé (ARS), les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance, afin de garantir aux patients et aux usagers l'accès aux meilleurs soins possibles.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire, l'ANAP élabore et diffuse outils et recommandations permettant aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'améliorer la qualité de service aux patients et aux personnes. L'ANAP accompagne également, aux côtés des ARS, les établissements dans la modernisation de leur gestion et dans leurs projets de réorganisations internes.

Cette démarche s'illustre notamment par les « contrats Performances » conclus entre l'ANAP, les ARS et les établissements, qui visent à agir sur les trois composantes de la performance : la qualité de la prise en charge des usagers, les conditions de travail et d'attractivité des personnels, et la performance opérationnelle et financière.

Basée à Paris et dotée de relais en régions, l'ANAP est constituée de 96 collaborateurs sous l'autorité du Directeur Général, Christian Anastasy.

Plus d'informations sur www.anap.fr

Contact presse :

Presse-Papiers

Guillaume de Chamisso

Tél : 01 77 35 60 99 - 06 28 79 00 61

guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr